

Le Cru Faugères a introduit des variétés Bouquet dans son vignoble, dans le cadre d'une expérimentation menée avec l'Inrae et l'IFV. Au total, 2 ha seront plantés sur différents territoires du Faugérois d'ici 2023.



Syndicat de l'AOP Faugères

Ce mercredi 18 mai, c'était au tour de Jacques Chabbert de planter 2 000 pieds de vigne de la variété durable Bouquet, numéro 3 179, issue d'un parent grenache, sur une de ses parcelles, à Laurens, avec l'aide d'autres viticulteurs.

## LANGUEDOC

# L'AOC Faugères teste les variétés Bouquet

**E**t de deux. Après Jérôme Salles, viticulteur bio à Roquessels, c'était au tour de Jacques Chabbert, viticulteur installé à Causiniojols depuis 1998, de planter 2 000 pieds de vigne de la variété durable Bouquet, numéro 3 179, issue d'un parent grenache (un cépage pilier de l'appellation, ndlr), sur 48 ares d'une de ses parcelles, mercredi 18 mai. "J'avais déjà participé à l'introduction des cépages blancs dans notre cahier des charges au début des années 2000. Aujourd'hui, je veux participer à l'introduction de variétés qui sont la promesse de grands Faugères, naturellement durables. Une appellation est un héritage. Nous avons la responsabilité de créer les conditions de sa pérennité dans le temps et de sa transmission aux générations futures. L'avenir, j'en suis persuadé, est dans ces cépages-là !", dit-il, pour expliquer ce qui l'a poussé à se lancer dans cette expérimentation collective proposée par le syndicat du Cru Faugères.

### Des traitements qui pourraient devenir optionnels

C'est un même point de vue que partage Jérôme Salles, qui a planté, le 22 avril, 1 200 pieds de vigne de la variété durable Bouquet, numéro 3 179, sur 24 ares, au beau milieu d'une de ses plantations de carignan et de mourvèdre. "J'ai fait ce choix pour plusieurs raisons. La première est que j'avais une disponibilité de terre à cet endroit. Ensuite, pour tous ces cépages, c'est le même type de conduite et de travail. Enfin, compte tenu que le mourvèdre est très sensible au mildiou et le carignan à l'oïdium, c'était l'occasion de tester le potentiel de résistance des variétés Bouquet réputées tolérantes à ces deux maladies", détaille le viticulteur de Roquessels. Avant d'ajouter : "Pour compléter l'essai, on a fait une demande pour avoir deux types de porte-greffe de la variété numéro 3 179."

Et si lui, comme Jacques Chabbert, se sont lancés, ainsi que le feront quatre autres vigneron et viticulteurs de l'appellation AOP Faugères en 2023, en plantant la variété "sœur" du numéro 3 179, soit celle la 3 176, une fois qu'ils auront accès au matériel végétal, c'est aussi parce que les dégustations auxquelles ils ont participé les ont convaincus de leurs qualités organoleptiques.

"J'avoue que j'étais un peu sceptique quand l'Inrae nous a proposé de participer à différentes dégustations des cépages Bouquet. Or, j'ai été séduit par leur potentiel qualitatif. Sur tout ce que nous avons goûté, on trouve des tannins fins, avec un bel équilibre autour de l'alcool et de l'acidité. Au vu de leur intérêt, on a décidé de se rapprocher du CIVL et de l'Inrae pour pouvoir intégrer les programmes d'expérimentation de plantation de ces variétés, inscrites dans le réseau de parcelles OSCAR, coordonné par l'Inrae et l'IFV", rapporte-t-il.

Les premières vinifications devant avoir lieu en 2025-2026, après élevage des vins, les premiers résultats donneront une tendance. Mais il faudra attendre une dizaine d'années pour s'assurer des caractéristiques de ces variétés en termes de durabilité tant par rapport à leur résistance aux maladies que de leur qualité pour les vins, et donc de la pertinence de leur choix. L'étape suivante sera leur inscription au catalogue français officiel si elles répondent aux attentes fixées. Ce n'est qu'alors qu'elles pourront être intégrées dans le cahier des charges de l'appellation, puisque, pour le moment, faute d'inscription, il n'est pas possible de faire du vin et de le commercialiser avec ces variétés, sauf dans le cadre d'une expérimentation.

### Innover pour faire de Grands Vins de nature

Engagée depuis belle lurette dans la transition agroécologique, l'appellation Faugères n'a pas hésité à présenter sa candidature pour intégrer l'expérimentation lancée par l'Inrae. D'autant que la pression maladie – notamment le mildiou et l'oïdium – est forte sur le territoire. Entre la chimie et le matériel végétal pour lutter contre ces maladies, "c'est la deuxième option qui nous a paru la plus pertinente", souligne Marie Corbel, directrice du Syndicat de l'AOP Faugères. Et de citer Georges Couderc, pépiniériste de métier qui, lors du Congrès international viticole de Montpellier, en 1911, rappelait que "le phylloxéra a été vaincu par les vignes américaines et non par le sulfure de carbone ; la chlorose par des porte-greffes résistants au calcaire et non par le sulfate de fer ; et le mildiou le sera, plus ou moins tôt, par les hybrides qui lui résistent..."

Si l'Inrae a retenu la candidature de Faugères, "c'est parce que celle-ci s'est

faite de manière collective, plus encore à l'échelle de l'appellation, mais aussi parce qu'ils ont été très pro-actifs sur les dégustations que nous avons proposées sur les variétés Bouquet", explique Hernán Ojeda, chercheur à l'Inrae de Montpellier. Qui dit démarche collective, dit diversité de territoires, suivis agronomiques et de vinification à même d'évaluer le potentiel de ces variétés.

Une démarche inédite, dans tous les cas, à l'échelle d'une appellation dans le Languedoc, puisque les essais menés jusqu'ici, et à venir, l'ont été et le seront encore à l'échelle individuelle en Occitanie. La seule autre appellation française qui s'est engagée dans cette démarche est celle de Cognac avec des variétés Bouquet croisées avec de l'ugni blanc, en 2003, par la station viticole du BNIC (Bureau national de l'interprofession du cognac) et l'Inrae, et plantées entre 2017 et 2019.

Comme le BNIC du Cognac, le syndicat de l'appellation Faugères a été chargé d'assurer le suivi des essais sur son territoire dans le cadre d'un protocole très encadré (Oscar Oc), porté par le CIVL, sous l'égide de l'Inrae et de l'IFV, et avec le soutien des Chambres d'agriculture et de la Région Occitanie. Ainsi, les variétés Bouquet étant déployées à titre expérimental, sous le régime du classement temporaire (CT), cela implique diverses obligations : 1 ha maximum par variété et viticulteur ; une commercialisation possible des vins issus de variétés en CT, mais uniquement en vin sans IG (Indication géographique) ; une durée du CT limitée à 15 ans maximum pour une variété Inrae, qui sera seule à décider du classement définitif de tout ou partie des variétés Bouquet expérimentées.

"C'est une prise de risque, car il n'y a pas d'aide à la plantation pour les viticulteurs. Toutefois, la Région a décidé de participer à l'expérimentation en apportant un soutien financier. Reste que la question de la valorisation de ces variétés se pose, car il n'y a aucune garantie que l'on puisse les intégrer dans le cahier des charges. Si ce n'est pas possible, les volumes seront commercialisés en Vin de France", s'inquiète la directrice du syndicat. Mais de se vouloir rassurante au vu de la qualité de ces variétés à même de contribuer à l'élaboration de grands vins. Aussi considère-t-elle

que "les variétés Bouquet sont une mine d'or pour le Languedoc".

### Monogénique contre polygénique : faux débat ?

Une mine d'or qui met toutefois du temps à être reconnue si l'on considère que les travaux d'Alain Bouquet sur des variétés résistantes aux maladies ne datent pas d'hier. La raison ? Deux écoles au sein de l'Inrae : l'une privilégiant la qualité, l'autre la résistance, quitte à créer des variétés s'éloignant de la génétique de *vitis vinifera*, proche pourtant de la typicité des cépages languedociens. Et de mettre en avant le caractère monogénique des variétés Bouquet, soit un caractère insuffisant pour une résistance durable face aux maladies, pour la recaler.

"Il faut arrêter de raisonner sur des variétés monogéniques et polygéniques. Cela n'a pas de sens, car les expérimentations menées sur les variétés Bouquet ont montré que celles-ci sont durables par rapport aux maladies, et que la polygénie n'assure pas forcément une résistance durable, comme l'ont démontré, pour l'oïdium, des études scientifiques internationales menées à l'Université de Cornell, publiées entre 2013 et 2015. Aussi plutôt que de parler de variétés monogéniques ou polygéniques, il faut plutôt penser durabilité de résistance. D'autant plus, qu'avec les variétés Bouquet, d'autres gènes complémentaires interviennent et apportent de la résistance", commente Hernán Ojeda.

Entre les expérimentations et les travaux américains, et bien que l'Inrae continue à appliquer le principe de précaution, préférant mettre l'accent sur la résistance plutôt que sur le critère qualité, les variétés Bouquet sont toutefois déployées progressivement, et de façon de plus en plus importante, sur le territoire occitan. D'autant qu'il est moins difficile d'obtenir de la qualité avec des variétés résistantes sur les blancs que sur les rouges. Mais les variétés Bouquet "apportent bel et bien une qualité sur les rouges que l'on ne trouve pas dans les autres variétés résistantes", souligne le chercheur. Résistantes aux maladies, mais pas aux consommateurs : tel était le credo d'Alain Bouquet, aujourd'hui disparu. Un credo qui commence enfin à avoir de l'écho. ■

Florence Guilhem



## Les CHIFFRES clés

- ▶ 7 communes : Autignac, Cabrerolles, Causiniojols, Faugères, Fos, Laurens et Roquessels
- ▶ 1 780 ha : superficie de l'appellation
- ▶ 100 % de schistes pour le terroir
- ▶ 140 vigneron et viticulteurs produisent du vin en Cru Faugères
- ▶ 59 caves, dont 1 cave coopérative
- ▶ 55 000 hl : production annuelle en Cru Faugères
- ▶ 50 % du vignoble est cultivé en bio
- ▶ 83 % des vigneron ont contractualisé au moins un engagement environnemental, qui va au-delà de ce cahier des charges